

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert de la matière fertilisante (produit simple) **H-85 WG***

de la société COSMOCEL S.A. (sucursal España)

enregistrée sous le n°2018-2439

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante référencée ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales	
Nom du produit	H-85 WG
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	COSMOCEL IBERICA
Titulaire	COSMOCEL S.A. (sucursal España) Paseo Pamplona 9, 1B 500004 Zaragoza W41122021A ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante – Micro-granulés à base de substances humiques – apport de potassium
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	008-2018.01
Numéro d'AMM	1180071

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 12 NOV. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)